



Éditrice-Éditeurs visuels France Bleu

Une situation inacceptable

A partir de 2019, pour lancer les matinales filmées France Bleu/France 3 et mettre en images les journaux radio, il a fallu recourir à des éditrices et éditeurs visuels. Au lieu d'embaucher ces journalistes, Radio France et France TV ont fait le choix de sous-traiter ce travail en le confiant à une entreprise de production privée, Eden Press, **un choix que la CGT a toujours contesté.**

Aujourd'hui, les conséquences apparaissent plus désastreuses que jamais : non seulement ces éditrices et éditeurs visuels, désormais au nombre de 31, sont employé-es en CDDU, **ce qui est illégal.** Ils n'ont pas de primes de précarité, pas de congés payés, pas de prime de matinale, sont sous-payé-es... Mais en plus, Eden Press vient de signifier à celles et ceux d'entre eux qui ont cumulé trois ans de travail que **leur contrat ne sera plus renouvelé à la rentrée prochaine.** Un licenciement qui ne dit pas son nom, présenté sans rire aux intéressés par l'employeur comme nécessaire pour « reprendre un rythme normal » et préserver leur santé ! En fait, Eden Press craint surtout que ces journalistes ayant acquis de l'ancienneté ne revendiquent leurs droits.

Les salarié-es de France Bleu Nord, une des premières stations à avoir mis en place les matinales filmées, ont été choqué-es de découvrir ce traitement réservé à l'éditeur visuel qui travaille à leurs côtés depuis plus de 3 ans, en donnant toute satisfaction. Ils ont écrit une lettre de protestation à la direction de Radio France. Ils menacent de **retirer leur droit à l'image** pour suspendre l'édition filmée à partir du mois de juin si leur confrère n'obtient pas d'ici-là la garantie d'être reconduit à son poste par Eden Press.

SNJ-CGT de RADIO FRANCE 116, avenue du pdt Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16
pièce 10E60

Tél. 01 56 40 22 21 e-mail : snj-cgt@radiofrance.com

La CGT soutient totalement cette demande et appelle à amplifier ce mouvement si rien ne bouge. Les salarié-es d'autres stations de France Bleu sont prêt-es à retirer également leur droit à l'image. Il suffit pour cela d'envoyer un mail (individuel) pour en informer sa direction.

La réponse apportée par la DRH de Radio France, qui prétend ne rien pouvoir y faire et s'en lave les mains, est totalement irresponsable. **C'est bien Radio France qui est en contrat avec Eden Press et donneur d'ordre. En tant que tel, elle a une responsabilité et ne peut s'y soustraire. Nous demandons donc qu'elle intervienne auprès d'Eden Press pour que cette entreprise :**

- Renonce à évincer les éditeurs visuels après trois ans de contrat et les maintienne en poste.
- Les emploie en CDI, ou CDD, comme le veut la loi, avec des droits comparables à ceux des journalistes de Radio France avec lesquels ils travaillent tous les jours.

La CGT rappelle qu'elle est opposée à ce recours à la sous-traitance. Puisque les présidentes de Radio France et France Télévision disent accorder à ces matinales filmées communes une grande importance stratégique, elles doivent obtenir les moyens de les réaliser dans des conditions sociales satisfaisantes et pas en recourant à des emplois sous-traités, précaires, au rabais et illégaux. **C'est indigne du service public ! Ces éditrices et éditeurs visuels ont vocation à être intégrés en CDI par la création d'emplois à Radio France.**

Paris le 24 mai 2023

SNJ-CGT de RADIO FRANCE 116, avenue du pdt Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16
pièce 10E60

Tél. 01 56 40 22 21 e-mail : snj-cgt@radiofrance.com